



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
31 octobre 2021
Français
Original : anglais

Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

Troisième session

Glasgow, 31 octobre-12 novembre 2021

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note de la Secrétaire exécutive

Additif

I. Introduction

À l'issue de consultations entreprises avec les Parties par la Présidence entrante de la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), la Secrétaire exécutive, en accord avec la Présidence de la deuxième session de la CMA, a élaboré l'ordre du jour ci-après pour la troisième session. Le Président de la troisième session de la CMA proposera une approche pour les points respectifs de l'ordre du jour.

II. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection de membres supplémentaires au Bureau ;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs ;
 - e) État de la ratification de l'Accord de Paris.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Questions relatives à l'adaptation :
 - a) Rapports du Comité de l'adaptation (2019 et 2020) ;



- b) Rapport du Comité de l'adaptation (2021) et travaux relatifs à l'objectif mondial en matière d'adaptation.
5. Questions méthodologiques liées au cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris.
6. Registres publics prévus par l'Accord de Paris :
 - a) Modalités et procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris ;
 - b) Modalités et procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris.
7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques¹.
8. Questions relatives au financement :
 - a) Questions relatives au Comité permanent du financement² ;
 - b) Directives à l'intention du Fonds vert pour le climat ;
 - c) Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial ;
 - d) Questions relatives au Fonds pour l'adaptation ;
 - e) Nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique ;
 - f) Compilation et synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications.
9. Mise au point et transfert de technologies :
 - a) Rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021) ;
 - b) Alignement des processus relatifs à l'examen du Centre-Réseau des technologies climatiques et à l'évaluation périodique mentionnée au paragraphe 69 de la décision 1/CP.21 ;
 - c) Première évaluation périodique réalisée en application du paragraphe 69 de la décision 1/CP.21.
10. Renforcement des capacités au titre de l'Accord de Paris.
11. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
12. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris :
 - a) Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
 - b) Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
 - c) Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris.
13. Rapports du comité institué pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord de Paris, visé au paragraphe 2 de l'article 15 de l'Accord (2020 et 2021).

¹ Ni l'inscription de ce point à l'ordre du jour ni les annotations le concernant ne préjugent de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme.

² Compte tenu de la proposition communiquée par le Gabon au nom du Groupe des États d'Afrique reçue le 17 août 2021, disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/302688>.

14. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Rapport d'audit et états financiers de 2019 et 2020 ;
 - b) Exécution du budget des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 ;
 - c) Budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023.
 15. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
 16. Questions diverses.
 17. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du projet de rapport de la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ;
 - b) Clôture de la session.
-